

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 858

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 65

À l'alinéa 4, après le mot :

« travail »,

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.